

# Audit financier et comptable des dépenses du protocole d'accord de subvention (PAS) conclu avec BeCode

Période allant du 13 mars 2023 au 30 juin 2024

## RAPPORT DE MISSION D'AUDIT

Rapport final DAIE-2025-RF01

20 janvier 2025

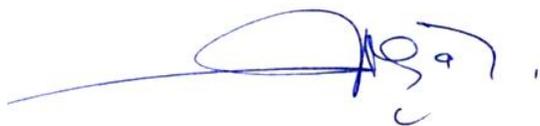
Intitulé de l'Engagement	Unité Administrative	Type d'Engagement	Opinion Globale
<b>Audit financier et comptable des dépenses du PAS conclu avec BeCode</b>	DFEN	Audit	Opinion avec réserve

### Importance de la Mission :

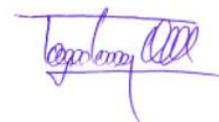
Signée le 20 avril 2023, la subvention accordée à BeCode avait pour objet le financement de la formation de 110 jeunes aux métiers du numérique en République Démocratique du Congo et au Sénégal, dans le cadre de la mise en oeuvre du projet « D-CLIC, formez-vous au numérique avec l'OIF ». Initialement prévue en décembre 2023, la fin des activités a été reportée à juin 2024 à la suite de l'avenant conclu le 21 mai 2024.

Prévue par l'article 8 du PAS, la mission de la Direction de l'audit interne et de l'évaluation (DAIE) a consisté à vérifier l'utilisation conforme de la subvention.

Enoncé des responsabilités, Objectifs et Périmètre	Résultats
<p>La responsabilité des auditeurs était d'exprimer une opinion sur le rapport financier sur la base d'un audit effectué selon les normes internationales d'audit (ISA).</p> <p>BeCode est responsable de la préparation et de la présentation fidèle du rapport financier conformément aux conditions contractuelles énoncées dans le PAS, ainsi que la mise en place du contrôle interne qu'elle estime nécessaire pour permettre la préparation du rapport financier, exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.</p> <p>L'objectif de cette mission était de fournir à l'Organisation l'assurance que les subventions allouées dans le cadre de protocole d'accord de subvention sont utilisées de manière conforme à leur objectif et aux conditions contractuelles applicables précisées dans les PAS.</p> <p>La mission a couvert les dépenses effectivement engagées et déclarées dans le rapport financier pour la période allant du 13 mars 2023 au 30 juin 2024.</p>	<p>A l'exception des incidences éventuelles des problèmes décrits, le rapport financier présenté par l'APF donne, dans tous ses aspects significatifs, une image fidèle des dépenses effectivement engagées entre le 13 mars 2023 au 30 juin 2024.</p> <p>Par ailleurs, la mission a relevé des faiblesses du contrôle interne.</p> <p>La DAIE recommande les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La DAF en collaboration avec le SCS devrait élaborer un manuel de gestion financière des PAS, en vue de faciliter l'identification préalable des dépenses non conformes ou inéligibles.</li> <li>• BeCode devrait respecter les budgets détaillés prévus dans l'annexe et obtenir les autorisations documentées de l'OIF pour les redéploiements des crédits, le cas échéant.</li> </ul>



**Rigobert PINGA PINGA**  
Directeur de l'Audit interne  
et de l'évaluation



**Fabrice DJILE**  
Auditeur en Charge